

DELIB 01-2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VIVIERS-LES-MONTAGNES**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 9 Date de la convocation : 11/03/2024
En exercice : 17 Date d'affichage : 11/03/2024
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-deux mars à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Joseph BRAMARDI, Vice-Président.

Présents : Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Maud FLAMANT, Jean-Michel MAUREL, Joseph BRAMARDI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Arlette GLORIA, Mireille PELOZO, Yvonne NEGRE

Pouvoirs : Mme Monique BERTRAND pouvoir à Arlette GLORIA, Alain VEUILLET pouvoir à Marie-Rose LADOWITCH

Absents : Pascale PRADES, Isabelle de VIVIES, Sylvie CALAS

Retard : Christelle COURTOIS-SABARTHES arrivée pour la délibération 02-2024 à 18h16.

Secrétaire : Marie-Rose LADOWICHT

Objet de la délibération : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur le vice-président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

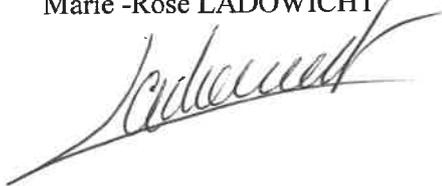
Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

M. le président propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, (Pour : 10 ; Contre : 0 Abstention : 0)

APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2023 du CCAS.

La secrétaire de séance
Marie -Rose LADOWICHT



Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Vice-Président du CCAS,
Joseph BRAMARDI

